

# ASSEMBLÉE NATIONALE

5 avril 2025

---

FIN DE VIE - (N° 1100)

## AMENDEMENT

N ° AS1095

présenté par

M. Juvin, M. Bazin, M. Le Fur, M. Breton, M. Brigand, M. Forissier, Mme Sylvie Bonnet et  
M. Hetzel

-----

### ARTICLE 4

Compléter cet article par l'alinéa suivant :

« 6° Jouir de l'entièreté de ses droits civils. »

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à exclure du champ de la loi les personnes qui, ne jouissant pas de la totalité de leurs droits civiques, n'auraient pas leur totale liberté. Ils visent en particulier à éviter de pratiquer l'euthanasie en prison.